

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 25 JANVIER 2017

L'an deux mil dix sept, le vingt cinq janvier, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Associations, en séance publique, sous la présidence de M. LECHERBONNIER Claude, Maire.

Étaient présents : MM RABAGLIA Patrick, NEVEU André, MOREL Roland, Mmes CONSTANT Sylvie, GILLOT Marie Claude, MM. BAHIER Paul, BOUVET Lionel, CORBEAU Dominique, DRÔLON Michel, ERNAULT Jean-Michel, GUESNON Félix, LAIR Serge, LÉOCADIE Alain, LERAY Christophe, PRODHOMME Michel, RECTON Alain, TOUDIC Gérard
Mmes de VALLAMBRAS Marie-Thérèse, LE MONNIER Françoise, MOREL GILLOT Dominique, SALLÉ Thérèse, SOUVREÉ Martine.

M. FERRÉ Didier, absent excusé, a donné pouvoir à M. GUESNON Félix
Mme HUARD Laura, absente non excusée,
M. LEDEMÉ Régis, absent excusé à donné pouvoir à M. ERNAULT Jean-Michel
Mme MC BRIDE Lynne, absente excusée,
M. SAIGNIER Alain, absent excusé
Mme KUHN Pierrette, absente non excusée.

Date de convocation du Conseil : 17/01/2017

Membres en exercice : 30

Membres ayant pris part à la délibération : 24

Secrétaire de séance : M LERAY Christophe

Signature du registre.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a deux questions à rajouter à l'ordre du jour :

- ✓ Travaux d'investissement
- ✓ Prix du repas de la cantine scolaire au 1^{er} janvier 2017.

1 - Monsieur présente au Conseil Monsieur SOURTY, architecte du projet de l'hébergement des seniors et Monsieur RETIERE, technicien de la Société IDHÉ de Segré (49). Ils sont venus présenter ce projet surtout la partie : domotique.

Monsieur SOURTY explique :

- que ce bâtiment avait vocation de logements et restera à vocation de logements, 8 au total,
- les gros travaux qui seront fait à l'intérieur : ascenseur, escalier, portes, ce sont des logements pour personnes valides mais accessibles pour des handicapés,
- que ce bâtiment doit être un lieu de partage avec une pièce commune conviviale.

Il donne la parole à Monsieur RETIERE, qui explique la domotique :

- c'est une solution développée par SCHNEIDER avec des boitiers préétablis, avec deux packs confort et seniors, le premier gère les volets, la lumière et le chauffage. Le second est adapté à la vie des seniors :

gestion de l'énergie (eau et électricité) et la sécurité (détecteur pour s'assurer que les personnes vont bien), il est aussi destiné à créer des liens avec la famille et les aidants.

Des options peuvent être rajoutées avec des abonnements (environ 50 € par mois par logement).

Ces packs servent aussi à la commune pour la gestion de l'énergie (électricité et eau).

Arrivée de M. ERNAULT Jean-Michel à 21 h et Mme GILLOT Marie-Claude à 21 h 10

Départ des deux intervenants vers 21 h 30.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de choisir un coordonnateur SPS pour ce chantier.

Trois devis ont été demandés :

- Monsieur MORISSET de POINTEL 61220 pour un montant de 2 220 € HT,
- Mesnil System de CARENTAN 50500 pour un montant de 3570 € HT,
- Apave d'ARGENTAN 61200 pour un montant de 3 210 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de choisir le moins disant à savoir Monsieur MORISSET de POINTEL.

Mme de VALLAMBRAS demande si l'aménagement de la partie commune est prévu dans l'estimatif, Le matériel électroménager est prévu dans le lot électricité mais pas le mobilier (tables et chaises).

Monsieur le Maire fait part de la commission des finances du 16 janvier 2017.

Il présente l'estimatif de Monsieur SOURTY et la projection du montant des loyers avec un amortissement sur 25 ans en sachant qu'il faut attendre l'ouverture des plis de l'appel d'offre qui aura lieu le mercredi 8 février 2017 à 9 h 30 en mairie, la commission d'appel d'offres sera convoquée.

Monsieur le Maire liste les investissements 2017 pour chaque commune déléguée, ce sont des projets des estimations seront demandées.

Il donne la parole à Monsieur NEVEU pour L'Épinay :

- Fin des travaux des trottoirs route de St Siméon
- Remaniement de la toiture du presbytère
- Eglise

Monsieur RABAGLIA pour Saint Siméon :

- réhabilitation chauffages ancienne école et la salle des associations
- Fin des travaux d'enfouissement

Monsieur LECHERBONNIER pour Passais :

- Hébergement des séniors

- Club House si subvention
- Enfouissement des réseaux 2^{ème} tranche
- Remplacement des fenêtres de la mairie
- Dalle cimentée pour le garage (station lavage)
- Réfection de l'ancienne poste pour le pôle santé

Mme de VALLAMBRAS demande si ces projets concernent PASSAIS VILLAGES ou PASSAIS.

Monsieur le Maire répond que c'est PASSAIS.

Elle demande quand est ce que ces investissements seront étudiés en réunion.

Pour l'instant ce n'est qu'un listing et ces questions seront vues en conseil communal.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il faudra délibérer pour la demande de DETR pour les candélabres sur la commune de Passais.

Monsieur PRODHOMME fait savoir qu'un des médecins de la maison médicale de Passais est susceptible de prendre sa retraite en fin d'année, que le Kiné possède un local assez grand pour un autre médecin et donc que deux médecins pourraient s'installer sans problème dans les locaux actuels.

Il ne voit l'intérêt de se lancer dans un projet d'un deuxième pôle santé.

Mme LE MONNIER précise qu'avant de faire des travaux, il serait bon de demander l'avis aux professionnels (médecins, ARS...).

Mme de VALLAMBRAS interrompt la discussion en faisant remarquer que le local appartient à la CDC et non à la commune.

Mme GILLOT intervient en disant que la commune a obtenu la DETR pour le projet du bâtiment des seniors et que les communes historiques sont obligées de suivre sans avoir donné leur avis au préalable.

Monsieur le Maire rappelle que ce bâtiment a été acheté avant la création de la commune nouvelle et qu'il faut continuer le projet, ce bâtiment ne peut pas rester en l'état.

Mme de Vallambbras persiste sur le fait de réunir le conseil communal pour discuter des investissements de Passais.

Monsieur PRODHOMME fait remarquer que le montant inscrit sur le document présenté au Conseil relate un achat de 92 195.60 € et s'étonne que les frais de notaire n'aient coûtés que 2 195.60 €.

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas lieu d'en douter.

Mme de VALLAMBRAS souhaite un état de la dette pour l'année en cours. Il sera donné lors du budget.

2 - Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de revoir certaines commissions, et demande à Monsieur RABAGLIA Patrick de présenter cette question.

Plusieurs conseillers se demandent pourquoi revoir les commissions : c'est simplement pour les remettre à plat car les secrétaires, depuis un an, ont remarqué des dysfonctionnements et ont du mal à convoqué ou s'adressé aux bonnes personnes.

- COMMISSION Affaires sociales - Vie scolaire – Personnel
Référénts : *M. LECHERBONNIER Claude et M. RABAGLIA Patrick*
Membres : *Mme de VALLAMBRAS Marie-Thérèse, Mme GILLOT Marie-Claude et M. LERAY Christophe*
- COMMISSION Economie et finances – Urbanisme et Patrimoine
Référénts : *M. LECHERBONNIER Claude, M. RABAGLIA Patrick et M. NEVEU André*
Membres : *Mme GILLOT Marie-Claude, M. LERAY Christophe, M. GUESDON Félix, M. FERRÉ Didier, M. ERNAULT Jean-Michel et M. PRODHOMME Michel*
- COMMISSION Voirie – Réseaux
Référénts : *M. MOREL Roland et M. NEVEU André*
Membres : *M. LAIR Serge, M. TOUDIC Gérard, M. ERNAULT Jean-Michel, M. PRODHOMME Michel, M. CORBEAU Dominique, M. RECTON Alain, M. LERAY Christophe, M. GUESNON Félix et M. LÉOCADIE Alain*
- COMMISSION Bâtiments
Référént : *M. MOREL Roland*
Membres : *M. NEVEU André, M. LAIR Serge, M. TOUDIC Gérard, M. ERNAULT Jean-Michel, M. PRODHOMME Michel, M. CORBEAU Dominique, M. RECTON Alain, M. LERAY Christophe, M. GUESNON Félix, M. LÉOCADIE Alain, Mme SOUVRE Martine et Mme GILLOT MOREL Dominique*
- COMMISSION Jeunesse et Sport – Vie associative
Référént : *M. MOREL Roland*
Membres : *M. PRODHOMME Michel, M. CORBEAU Dominique, M. LERAY Christophe, M. LÉOCADIE Alain, M. RECTON Alain, Mme KUHN Pierrette et Mme GILLOT MOREL Dominique*
- COMMISSION Vie culturelle et locale – Communication
Référént : *M. LECHERBONNIER Claude*
Membres : *Mme de VALLAMBRAS Marie-Thérèse, Mme CONSTANT Sylvie, M. BOUVET Lionel, M. GUESNON Félix et Mme Mc BRIDE Lynne*
- COMMISSION Cadre de vie – Fêtes et cérémonie – Jumelage
Référéntes : *Mme GILLOT Marie-Claude et Mme CONSTANT Sylvie*
Membres : *M. FERRÉ Didier, M. SAIGNIER Alain, M. TOUDIC Gérard, Mme Mc BRIDE Lynne, Mme GILLOT MOREL Dominique, Mme LE MONNIER Françoise, M. CORBEAU Dominique, Mme SALLÉ Thérèse, M. LÉOCADIE Alain, M. BAHIER Paul*

3- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur GOEHRING a donné son préavis pour un départ en date du 31 janvier 2017, du logement sis 10, Place du Marché – PASSAIS.

Vu la lecture de son bail, Monsieur GOEHRING aurait du donner son préavis un mois avant son départ. La commune a reçu son courrier de résiliation le 11 janvier 2017. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter ce préavis de 20 jours au lieu d'un mois. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter ce délai.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur GOEHRING a donné son préavis pour un départ en date du 31 janvier 2017, du logement sis 10, Place du Marché – PASSAIS. Ce logement sera repris par M et Mme LESAUVAGE Dominique à compter du 1^{er} février 2017 pour un montant mensuel de 350 €. Le bail est consenti pour une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction. Une caution équivalente à un mois de loyer sera demandée. Le loyer sera révisé le 1^{er} février de chaque année en fonction de l'indice de référence des loyers IRL, connu à cette date. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de louer le logement à M et Mme LESAUVAGE Dominique à compter du 1^{er} février 2017.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur GOEHRING a cédé son fonds de commerce (boulangerie) à la SARL Au Fournil du Passais, représentée par M et Mme LESAUVAGE Dominique. Monsieur le Maire indique que l'ancien montant du loyer de la boulangerie était de 400 € HT et qu'il serait souhaitable de faire un geste aux nouveaux arrivants et de fixer le montant du loyer à 350 € HT à compter du 1^{er} février 2017. Ce loyer sera révisable tous les trois ans au 1^{er} février en fonction de l'indice INSEE des locaux commerciaux, connu à cette date. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide par 22 voix pour et 2 voix contre, de louer la boulangerie à la SARL Au Fournil de Passais, pour un loyer mensuel de 350 € HT.

Monsieur le Maire informe qu'un nouveau salon de coiffure haut de gamme s'est installé dans les locaux anciennement de Monsieur PAUTREL au 15 février 2017. C'est un salon sous la franchise Vidal Sassoon.

4- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le taux de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte sera de 0.18 € / m³ pour l'année 2017. Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte de ce nouveau tarif qui sera reversée à l'agence de l'eau Loire Bretagne.

5- Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de déléguer, dans le cadre d'une convention, au Syndicat de l'énergie de l'Orne la maîtrise d'ouvrage des travaux d'effacement des réseaux électriques ainsi que du génie civil des travaux d'éclairage public et de télécommunication relevant de la compétence de la Commune.

L'objet de cette convention est de déléguer l'ensemble des travaux à un unique maître d'ouvrage afin d'optimiser les coûts et de réduire les nuisances aux usagers.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'approuver la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux d'effacement des réseaux électriques ainsi que du génie civil des travaux d'éclairage public et de télécommunication au Syndicat de l'énergie de l'Orne ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et toutes les pièces s'y rapportant.

6- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la procédure entre l'entreprise BRUNO et la commune de Passais est toujours en cours.

Comme aucune entente amiable n'est possible, Maître LETOURNEUR demande de saisir le tribunal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de continuer la procédure et de saisir le Tribunal si nécessaire.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

7- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Passais amorti les fonds de concours voirie sur 4 ans. Monsieur le Maire propose d'harmoniser les amortissements des trois communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'amortir les fonds de concours voirie sur quatre ans pour les communes délégués de Passais, St Siméon et L'Épinay le Comte.

8- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a deux factures à régler au compte 2313 à Médialex pour le lancement de l'appel d'offre de l'hébergement des seniors.

L'article L1612-1 du CGCT stipule que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du 1/4 des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Le comptable est en droit de payer les mandats émis dans ces conditions.

Considérant la nécessité d'effectuer ces travaux ;

Vu l'article L1612-1 du CGCT, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes :

- au compte 2313 : Médialex : dématérialisation prise en charge pour un montant de **120 € TTC**
Et Médialex : Publication procédure adaptée pour un montant de **1 510.24 € TTC**

9- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis la rentrée scolaire 2016-2017, les repas des enfants de la maternelle et du primaire sont fournis par le collège René Goscinny, à la nouvelle salle de restauration scolaire, Salle du Parc.

Suite à la réunion de la commission permanente du 23 septembre 2016 du Conseil Départemental validant les nouveaux tarifs de la cantine au 1^{er} janvier 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal entérine la décision de la commission permanente et fixe le prix du repas à **2.98 €** (contre 2.94 €) à compter du 01 janvier 2017.

DIVERS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- ✓ Que deux élus, à savoir Monsieur LECHERBONNIER Claude et Monsieur RABAGLIA Patrick, ont été nommés pour faire partie de la commission CLECT de la nouvelle CDC Andaine Passais (commission qui sert à se prononcer sur les transferts de charges à chaque changement de compétences).
- ✓ Des nouvelles délégations des Vice-présidents au sein de la nouvelle CDC :
 - 1^{ER} Vice-président : Claude LECHERBONNIER : Gestion du personnel et de l'OPAH dont les instances représentatives du personnel + MSAP
 - 2^{ème} Vice-président : Daniel DENIS : Médiathèques, Petites enfance (crèches), communication
 - 3^{ème} Vice-président : Didier LAUNAY : OM et structures d'accueil pour les personnes âgées
 - 4^{ème} Vice-président : Chantal DUMAINE : Tri sélectif et déchetteries
 - 5^{ème} Vice-président : Patrick RABAGLIA : Fonctionnement des équipements cultures et sportifs d'intérêt communautaires et de la politique sociale enfance jeunesse notamment ACM, TAP, structure d'accueil pour enfants et adolescents
 - 6^{ème} Vice-président : Jean-Claude FOURQUET : Tourisme
 - 7^{ème} Vice-président : Bernard RÉBULARD : Scolaire
 - 8^{ème} Vice-président : Sylvain JARRY : Finances
 - 9^{ème} Vice-président : Henri LEROUX : Voirie
 - 10^{ème} Vice-président : Bernard MOREAU : GEMAPI, Hydraulique, SPANC

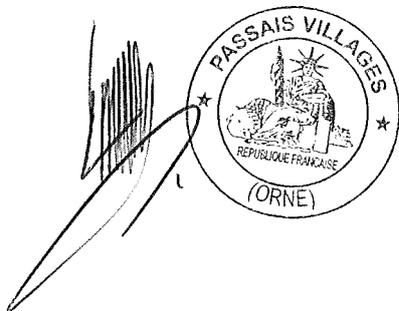
11^{ème} Vice-président : Gérard VÉGÉE : Construction, réhabilitation des bâtiments communautaires et de la gestion du contrat d'entretien de l'éclairage public

- ✓ Que des radiateurs des vestiaires du gymnase vont être changés pour un montant de 720 € TTC
- ✓ Qu'une modification de place du compteur électrique du logement 1A Rue de la Guérinière est nécessaire, montant des travaux 790.99 € TTC.
- ✓ Qu'il a eu une demande d'un local pour l'installation d'une réflexologie plantaire sur la commune de Passais.

Monsieur LÉOCADIE Alain demande une précision sur la baisse du loyer du boulanger, le montant fixé en début de conseil est bien définitif et sera revu comme tout autre loyer tous les trois ans (bail commercial) en fonction des références INSEE des loyers commerciaux.

Fin de séance : 23 h 50

Le Maire



La secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Le Ray", written over a horizontal line.